

Lutter contre les pollutions plastiques : compétences à l'échelle des communes

CONTEXTE

La Fondation Tara Océan (FTO) s'est associée à la Compagnie Nationale du Rhône (CNR) et Initiatives pour l'Avenir des Grands Fleuves (IAGF) pour élaborer la Charte [« Mon territoire s'engage : rivières, fleuves sans plastique, océan protégé »](#). Lors des élections municipales de 2020, cette Charte a été présentée aux candidat(e)s pour signature. Désormais signée par plus de 150 maires et élus, elle a pour vocation d'engager les communes dans une démarche locale de lutte contre les pollutions plastiques.

Afin d'accompagner les signataires de la Charte, mais également tous les élus et maires qui souhaitent s'engager et trouver des solutions de terrain pour lutter contre ces pollutions, la Fondation Tara Océan a coordonné la rédaction [d'un guide de bonnes pratiques](#) qui recense les leviers réglementaires et législatifs disponibles et une série d'actions concrètes s'inscrivant dans leurs champs de compétences.

UNE SYNTHÈSE DE LA CHARTE ET DE SON GUIDE ASSOCIÉ

Dans le cadre de l'opération pédagogique « Plastique à la loupe », une synthèse de ces documents a été créée à destination des enseignants. Elle reprend l'ensemble des engagements pris par les signataires de la Charte « Mon territoire s'engage : rivières et fleuves sans plastique, océan protégé ».

De plus, elle résume, sous la forme d'un schéma, le guide de bonnes pratiques. Ce schéma recense ainsi toutes les actions concrètes qu'une commune à la possibilité de mettre en place pour lutter contre les pollutions plastiques à son échelle.

Elles sont dénommées « disposition » et regroupées selon 6 domaines de compétences :

- L'aménagement du territoire et l'équipement urbain
- Les sports et espaces verts
- La propreté urbaine
- La culture et les événements
- Les établissements sous sa responsabilité (écoles...)
- La passation des marchés publics

La Charte « Mon territoire s'engage : rivières et fleuves sans plastique, océan protégé »

Engagements proposés aux signataires

1 / J'agirai contre la propagation des déchets plastiques

- **Mesure 1** : Rendre exemplaire ma municipalité ou mon intercommunalité, qui, comme toutes organisations, génère des impacts sur l'environnement.
- **Mesure 2** : Limiter le volume des macroplastiques non collectés afin d'éviter qu'ils se retrouvent, par le vent ou le ruissellement, dans les rivières et fleuves.
- **Mesure 3** : Renforcer la qualité et l'efficacité du tri par des actions visant l'accessibilité, la simplification, l'attractivité et la systématisation du geste de tri.
- **Mesure 4** : Mobiliser la filière de l'eau et de l'assainissement autour de la question de la présence des plastiques dans les cours d'eau, incluant eaux pluviales et réseaux d'assainissement.

2 / La lutte contre la pollution plastique sera une priorité de mon mandat qui orientera l'ensemble des politiques publiques

- **Mesure 5** : Mener des actions d'insertion en lien avec la lutte contre la pollution plastique, comme les actions de nettoyage des berges des cours d'eau ou des espaces publics.
- **Mesure 6** : Limiter le recours aux matériaux contenant des dérivés plastiques dans les choix d'urbanisme et d'aménagement de l'espace public : mobilier urbain, peintures de revêtement pour la voirie, etc.
- **Mesure 7** : Sensibiliser et encourager les commerçants pour développer la vente en vrac, l'utilisation de sacs, couverts ou récipients recyclables ou réutilisables (par un conventionnement ou une labellisation).
- **Mesure 8** : Intégrer des critères environnementaux dédiés dans les cahiers des charges et appels d'offres des marchés publics pour favoriser l'écoconception, supprimer le jetable et promouvoir le recyclé, par exemple pour la restauration collective des écoles maternelles et primaires.

3/ Je transformerai cet enjeu en une opportunité de mobilisation et d'innovation

- **Mesure 9** : Informer les citoyens avec des outils construits sur la base d'études scientifiques pour que chacun connaisse la réalité et l'ampleur du problème du plastique et sensibiliser les plus jeunes et le grand public
- **Mesure 10** : Supporter la prise d'initiative citoyenne, que ce soit au sein des conseils de quartier, au conseil municipal des jeunes ou via le service civique, et mettre en place des espaces de concertation.
- **Mesure 11** : Accompagner les initiatives entrepreneuriales en matière d'économie circulaire et de réduction des emballages plastiques.
- **Mesure 12** : Mener ces actions dans un esprit d'innovation, étant convaincu que ce défi est une démarche de progrès.

4/ J'agirai dans une démarche de partenariat et de solidarité

- **Mesure 13** : Porter les engagements et messages de cette charte auprès d'un large public. Dans les instances institutionnelles que mon mandat me permet de fréquenter, mais aussi auprès de la société civile et des médias que mon mandat d'élus nous permet de mobiliser.
- **Mesure 14** : Échanger des pratiques et développer des solutions concertées au sein de nos intercommunalités et du bassin, via les Comités de bassin.
- **Mesure 15** : Partant du constat que la pollution plastique est un marqueur de la mondialisation, je m'engage à favoriser la coopération, notamment vers les pays les moins avancés très touchés par le fléau du plastique.

Retrouvez la Charte complète [ici](#).

DISPOSITION 1

Diagnostiquer et identifier ses besoins pour s'assurer que les alternatives concernent des achats nécessaires.

DISPOSITION 19

Supprimer l'utilisation de plastiques dans les espaces verts (paillages, pots et godets plastiques, tuyaux d'arrosage, etc.).

DISPOSITION 18

Privilégier les pelouses naturelles plutôt que des gazons synthétiques sur les terrains de sport à construire.

DISPOSITION 17

Prendre en compte le risque accru de rejets lors des intempéries via les avaloirs sur réseaux unitaires, déversoirs d'orage et berges.

DISPOSITION 16

Adapter les actions des services de nettoyage de la voie publique pour limiter le risque de rejets dans les réseaux d'eaux.

DISPOSITION 14

Installer et rendre accessibles des points d'accès à l'eau potable dans l'espace public.

DISPOSITION 15

Privilégier les matériaux sans plastique (p. ex. bois pour les menuiseries, chanvre ou laine pour l'isolation, etc.) dans les chantiers de la commune (construction de bâtiments, voies routières).

DISPOSITION 2

Effectuer un référencement des alternatives pour éviter les "fausses bonnes solutions".

DISPOSITION 3

Engager les prestataires à réduire la quantité d'emballage autour des produits réceptionnés sur les sites sous responsabilité de la commune.

DISPOSITION 4

Dans les établissements de restauration (cantines scolaires,...), limiter l'utilisation de contenants plastiques susceptibles de contaminer la nourriture par des microplastiques nocifs.

DISPOSITION 5 à 6

Tester des alternatives aux produits plastiques à usage unique (PPUU) comme par exemple la mise en place de point d'accès à l'eau potable et demander aux gestionnaires des machines de paramétrer les machines à café pour qu'elles acceptent les tasses.

DISPOSITION 7

Sensibiliser les scolaires aux pollutions plastique.

DISPOSITION 8

Tendre à faire de tous les événements de la collectivité des événements zéro plastique / zéro déchet.

DISPOSITION 9

Interdire les rejets intentionnels et la distribution gratuite de produits plastiques à usage unique (PPUU).

Issu du guide de bonnes pratiques destiné aux maires signataires de la chartre « [fleuves sans plastique](#) » coordonnée par la Fondation Tara Océan. Pour en savoir plus : découvrez le [guide complet](#).

* Désigne l'ensemble du cycle d'achat depuis l'identification des besoins jusqu'à l'exécution du contrat



DISPOSITION 12

Augmenter le nombre d'espaces sans tabac sur le territoire.

DISPOSITION 13

Expérimenter des visuels incitant des comportements civiques pour maximiser le taux de collecte des mégots, chewing-gums et déchets plastiques.

DISPOSITION 10

Veiller à ce que les déchets des PPUU ne pouvant être interdits soient ramassés (p. ex. feux d'artifice).

DISPOSITION 11

Imposer, lors des demandes d'autorisation d'occupation temporaire (AOT), l'utilisation de vaisselle réemployable durant les événements.